

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un janvier à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.  
Date de convocation du conseil municipal : 15 janvier 2025

**Présents** : Mmes Marre, Brédif, Tartarin, MM. Liaudois, Ligonnière, Robin, Tartarin, Taupin, Verna

**Excusés** : Mme Jamet, de Saint-Seine, M. Rattier

**Secrétaire de séance** : M. Liaudois

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent**

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Il est fait le constat du quorum. Les pouvoirs et absences sont enregistrés.

### **Ordre du jour de la séance**

Ouverture de crédit en investissement avant le vote du budget

Contrat de maîtrise d'œuvre – travaux de voirie 2025

Externalisation de travaux – entretien du parc Saint-Martin et entretien des fossés, accotements et chemins

Remplacement des menuiseries des logements situés 3 rue de l'Abbé Favoreau

### **La maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales - délégation consenties au maire par le conseil municipal :**

Décision n° 21\_2024 : Il est décidé de ne pas préempter le terrain, situé 16 rue des Racinaux cadastré section ZO n° 79 appartenant aux consorts MOREAU.

### **N° 2025-01 : OUVERTURE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

#### **7.1 Finances locales – décisions budgétaires**

La maire rappelle que, conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant jusqu'à l'adoption de ce budget :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget

-d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

La maire rappelle que le montant des dépenses réelles d’investissement prévu au Budget 2024 (Hors remboursement emprunt et hors RAR N-1) s’élève au montant de 129 340.10 €.

La quote-part maximum de budget d’investissement disponible (25%) jusqu’au vote du Budget Primitif 2025 s’élève donc au montant de : 32 335.02 €

Madame le Maire propose, dans l’attente du vote du budget 2025 d’ouvrir les crédits budgétaires, dans la limite du montant ci-dessus, comme suit :

Opération 123 – pluriannuel voirie, art 2152 – frais de maîtrise d’œuvre - 788.77 €

Opération 151 – Rénovation de bâtiments, art 21321 – Remplacement de menuiseries de logements communaux – 29 572.15 € €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- **Approuve** les propositions indiquées ci-dessus,
- **Autorise** le mandatement des dépenses d’investissement correspondantes dans l’attente du vote du budget 2025,
- **Charge** Madame le Maire d’exécuter la présente délibération,
- **Précise** que ces dépenses d’investissement seront inscrites au budget primitif de la collectivité au titre de l’année 2025 lors de son adoption.

## **N° 2025-02 : CONTRAT DE MAITRISE D’ŒUVRE – TRAVAUX DE VOIRIE 2025**

### 1.1 Commande publique – marché public

La maire propose de renouveler le contrat de maîtrise d’œuvre avec le cabinet Branly-Lacaze pour les travaux de voirie 2025.

Le contrat de maîtrise d’œuvre comprend les missions suivantes :

	DESIGNATION	ELEMENTS DE MISSION	POURCENTAGE
PHASE CONCEPTIONN	AVP	Avant-Projet	1.80 %
	PRO	Etudes Projet	1.30 %
	DCE	Dossier de consultation des Entreprises	0.50 %
	ACT	Assistance Contrat Travaux	0.50 %
			<b>4.10 %</b>
PHASE REALISATION	EXE	Exécution des travaux	0.40 %
	DET	Direction des travaux	2.00 %
	AOR	Assistance opérations de réception	0.50 %
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>2.90 %</b>
<b>TOTAL</b>			<b>7.00 %</b>

Le taux de rémunération proposé pour la mission de maîtrise d'œuvre est de 7.00% sur les estimations du montant des travaux en phase conception et sur le montant réel des travaux sur la phase réalisation.

Vu le code des marchés publics,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux annuels de voirie 2025 à la SELARL Branly Lacaze.
- **Autorise** la maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents nécessaires.

### **N° 2025-03 : EXTERNALISATION DE TRAVAUX – ENTRETIEN DU PARC SAINT-MARTIN ET ENTRETIEN DES FOSSES, ACCOTEMENTS ET CHEMINS**

#### **1.1 Commande publique – marché public**

Suite à la mise en disponibilité d'un agent technique, il est proposé d'externaliser certains travaux d'entretien : entretien du parc Saint-Martin, entretien des accotements, fossés et des chemins.

Il est proposé de retenir les prestations suivantes :

#### **Entretien du parc Saint-Martin :**

Devis de l'ent. EI PIERRE RAGUIN :

Débroussaillage, tonte et taille (laurier, sureau derrière l'église), évacuation des branches

3 passages sont prévus : fin mars / début juillet (avant le 14 juillet) et fin septembre

Le montant de la prestation est de 5 292,00 € TTC

#### **Entretien des accotements, fossés et chemins :**

Devis de l'ent. VILLAUMÉ – montant de la prestation de 5 157.12 € TTC

- Accotements : avec le broyeur d'accotements sur une distance totale de 128 km (32kms x 2 x 2 passages à l'année) soit 1 797.12 € TTC

- Fossés et chemins : avec le bras pour les fossés et l'entretien des chemins au gyrobroyeur - pour un forfait de 40h soit 3 360.00 € TTC

Vu le code des marchés publics,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** l'externalisation des travaux suivants : entretien du parc Saint-Martin, entretien des accotements, fossés et chemins

- **Valide** les devis suivants :
  - Ent. El PIERRE RAGUIN pour l'entretien du parc Saint- Martin -  
5 292,00 € TTC
  - Ent VILLAUME pour l'entretien des fossés, accotements et chemins –  
5 157.12 € TTC
- **Autorise** la maire à signer les devis

## **N° 2025-04 : REMPLACEMENT DES MENUISERIES DES LOGEMENTS SITUÉS 3 RUE DE L'ABBE FAVOREAU**

### 1.1 Commande publique – marché public

La maire rappelle le projet de remplacement des menuiseries des logements communaux situés 3 rue de l'Abbé Favoreau. Elle précise qu'une déclaration préalable de travaux a été réalisée et que l'architecte des bâtiments des Frances a émis un avis favorable avec prescriptions. Ces prescriptions ont été intégrées dans le devis.

Il est précisé qu'une subvention a été attribuée au titre de la DETR 2024 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 11 041.36 €.

Il est proposé de valider le devis l'ent BERLEAU pour le remplacement des menuiseries pour un montant de 29 572.15 € T.T.C.

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération autorisant la maire à ouvrir des crédits en investissement avant le vote du budget,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le devis de l'ent. BERLEAU pour le remplacement des menuiseries en bois pour un montant de 29 572.15 € T.T.C
- **Autorise** la maire à signer le devis,
- **Précise** que cette dépense d'investissement sera inscrite au budget primitif de la collectivité au titre de l'année 2025 lors de son adoption.

### **Questions diverses**

#### **Révision du PLU**

Une réunion avec les PPA (Personnes Publiques Associées) a eu lieu le mardi 14 janvier pour présenter le diagnostic et le PADD. Un compte-rendu de la réunion sera transmis.

Une réunion de travail entre élus est fixée le mardi 28 janvier à 18 h.

Une nouvelle réunion est avec le cabinet Scale est fixée le jeudi 20 février à 14 h.

#### **Recensement de la population**

Le recensement de la population a débuté le mercredi 15 janvier. Il se terminera le 16 février.

### **Conseil municipal junior**

En tant que membre de la Commission "Education et Culture" du Sénat, M. Paumier travaille actuellement sur les Conseils de jeunes. Il propose de venir rencontrer le CMJ pour présenter brièvement le rôle du Sénat et répondre aux questions que se posent les jeunes.

Les CMJ viendront présenter au conseil municipal de février leur projet d'achat de jeux prévus à côté du terrain multisport.

Par ailleurs, il est prévu pendant les vacances d'avril un chantier jeunes. L'objectif est de créer un parcours dans les bois pour la randonnée VTT qui sera organisée par le Comité des fêtes.

### **Travaux logement n° 2 – 3 rue de l'Abbé Favoreau**

Le logement n° 2 situé au 3 rue de l'Abbé Favoreau a été libéré le 31 décembre.

Des travaux étaient nécessaires avant de remettre à la location le logement.

Deux devis ont été signés avec l'ent. GADIN, peintre pour un montant total de 3 610,72 € TTC pour les travaux suivants : peinture de la pièce principale, de la cage d'escalier et de la salle de bains + pose de sols pvc dans la pièce principale et la salle de bains.

Le logement sera remis à la location à compter du 1<sup>er</sup> février. Le montant du loyer sera de 400,00 € hors charges.

### **CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) 2026-2031**

Dans la perspective de l'élaboration du prochain Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2026-2031, la communauté de communes nous demande de recenser les futurs projets communaux.

Un cadre de référence a été établi par la Région avec les taux de subvention possibles.

Les fiches « recensement de projet » sont à compléter pour le 21 février au plus tard.

Il sera étudié avec les services communautaires, si le projet de remplacement des menuiseries de l'hôtel-restaurant peut être subventionné par ce CRST.

### **Réparation mur de clôture – Hôtel-restaurant**

Suite au sinistre survenu le 18/10 – détérioration du mur de clôture de l'hôtel-restaurant par un véhicule, des devis ont été demandés pour la réparation du mur. Une réfection complète du mur a été demandée.

Un devis a été signé avec l'ent. Jean-Louis Lambert d'un montant de 3 280.00 € pour la réfection du mur en totalité. La partie des travaux liée au sinistre sera pris en charge par l'assurance soit un montant de 935,00 €.

### **Travaux canalisation d'eau potable**

La communauté de communes remplace des canalisations d'eau potable (qui contiennent du CVM) sur la commune – entre Loussault et le Moulin d'Epié et de la Croix Tire-Ceil à La Blanchardière.

Ces travaux sont réalisés par l'ent. HUMBERT.

**Location salle des fêtes – planning**

1<sup>er</sup> et 2 février – APE (grande salle + cuisine) – Anne-Laure Marre et Michel Taupin

15 et 16 février – BERTON (grande et petite salle + cuisine) – Anne-Laure Marre et Florence Brédif

*Les prochaines réunions de conseil municipal sont fixées :*

- *mardi 18 février 2025 à 20h30*
- *mardi 25 mars 2025 à 20h30*

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal**

<b>2025_01</b>	<b>OUVERTURE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET</b>
<b>2025_02</b>	<b>CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX DE VOIRIE 2025</b>
<b>2025_03</b>	<b>EXTERNALISATION DE TRAVAUX – ENTRETIEN DU PARC SAINT-MARTIN ET ENTRETIEN DES FOSSES, ACCOTEMENTS ET CHEMINS</b>
<b>2025_04</b>	<b>REPLACEMENT DES MENUISERIES DES LOGEMENTS SITUES 3 RUE DE L'ABBE FAVOREAU</b>

**Liste des membres du conseil municipal du 21 janvier 2025**

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Présent/Absent/Excusé</b>
Brédif Florence	Présente
Jamet Evelyne	Excusée
Liaudois Jean-Michel	Présent
Ligonnière Pascal	Présent
Marre Anne-Laure	Présente
Rattier Jean-Philippe	Excusé
Robin Patrick	Présent
de Saint-Seine Chantal	Excusée
Tartarin Martine	Présente
Tartarin Nicaise	Présent
Taupin Michel	Présent
Verna Patrick	Présent

**Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2025**

La Présidente de séance,

Le secrétaire de séance,

La maire,

Martine Tartarin